

Guéret, le 17 avril 2019

Résultat de l'Opération de sécurité des mobilités en Nouvelle-Aquitaine du Vendredi 12 avril 2019

Vendredi 12 avril 2019, une vaste opération de sécurisation des mobilités coordonnée par la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine a été menée en liaison avec la préfecture de zone visant à maintenir une vigilance dans la profondeur et à assurer une présence dissuasive, sur l'ensemble des douze départements de la Région (opération de contrôle sur tous les types de transport : terrestre, ferroviaire, aéroportuaire et maritime).

Près de 800 gendarmes ont été engagés sur 150 postes de contrôle. Toutes les composantes de la gendarmerie ont été mobilisées pour cette opération conduite avec de nombreux partenaires institutionnels, des entreprises de transport en commun.

En Creuse, deux opérations ont eu lieu, l'une sur la D 990 à hauteur de Chénérailles, entre 13h00 et 17h00 et l'autre sur la RN 145 à hauteur de la sortie 49 des Monts de Guéret, entre 15h00 et 19h00.

L'ensemble des véhicules contrôlés a permis de relever les infractions suivantes :

- 5 violations de la limitation de vitesse (1 entre 40 et 50 Km/h pour un jeune conducteur avec rétention du permis de conduire et 4 autres pour des vitesses entre 30 et 40 Km/h),
- 1 défaut d'assurance,
- 1 défaut de permis de conduire,
- 2 usages du téléphone,
- 1 non respect du panneau STOP,
- 1 conduite sous l'empire d'un état alcoolique (0,37 mg/l).

La Préfète de la Creuse rappelle que la plus grande fermeté sera maintenue afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route et que d'autres opérations de contrôle seront organisées, afin de lutter contre l'insécurité routière dans le département.